

©Atout France_Cédric Hesly



©Atout France_Cédric Hesly

LE TOURISME :

Une ambition pour la France,
Une chance pour votre territoire

LE TOURISME AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS PUBLIQUES

1. Un secteur majeur pour l'activité économique

La France reste la **première destination mondiale en termes d'arrivées** de touristes internationaux (84,7 millions en 2013, après 83,1 en 2012, soit une hausse de 2 %). Cependant, sa part relative décline en tendance : la France représentait 11,5 % des arrivées mondiales de touristes internationaux en 2000 ; elle en représente 7,8 % en 2013.

Du fait de l'importance de la destination France dans le monde, le tourisme joue **un rôle majeur dans l'économie nationale**. La branche « Hébergement et restauration », la plus importante des secteurs caractéristiques du tourisme, représente environ 2,5 % de la valeur ajoutée globale. Mais l'effet moteur que peut exercer le tourisme sur d'autres secteurs (par exemple, les transports, les loisirs...) doit également être souligné. La « **consommation touristique intérieure** » (dépenses touristiques réalisées par les résidents et les non-résidents) s'élève structurellement à plus de 7 % du PIB. Par ailleurs, le tourisme constitue **un des premiers excédents de la balance des paiements** : le solde positif du poste « voyages » (fourni par la Banque de France) est passé de 7,1 milliards d'euros (Mds€) en 2011 à 10,7 Mds€ en 2012 et 10,4 Mds€ en 2013. Cette même année, les recettes (c'est-à-dire les dépenses que font les touristes étrangers en France) s'établissaient à 42,7 Mds€, ce qui représente leur plus haut niveau historique.

Le tourisme constitue également **un secteur important pour l'investissement**. Les investissements touristiques s'élèvent, d'après le Tableau de bord réalisé par Atout France, en 2013 à 12,5 Mds€. Ils pèsent autant que ceux de l'agriculture ou de l'énergie, ou encore 3,5 fois ceux de l'automobile.

2. Une stratégie de l'État ambitieuse

Après plusieurs mois de débats très nourris, les « Assises du tourisme » ont été clôturées en juin 2014. A cette occasion, les ministres en charge du tourisme ont, pour faire face à la concurrence internationale, annoncé des mesures autour de plusieurs axes :

- **Une offre de qualité et diversifiée**. Elle passe par la constitution de 5 pôles d'excellence (dont l'oénologie, les sports et la montagne, le slow tourisme, les savoirs faire et le tourisme de nuit). Les grandes destinations sont également encouragées à se structurer autour d'une marque lisible à l'international contractualisée par des « contrats de destination ». Les petits territoires pourront se porter candidats aux « contrats territoriaux d'excellence touristique ».
- **Une amélioration de l'accueil des touristes**, qui passe notamment par la sécurité et l'amélioration de la signalétique. Ceci implique des mesures dans les aéroports, dans les gares, la mise en place de la liaison « Charles de Gaulle Express », ainsi que des mesures d'assouplissement dans les procédures de délivrance des visas. Le Plan Qualité Tourisme qui vise à professionnaliser les acteurs du tourisme dans une démarche qualité est encouragé.
- **Des actions pour développer le numérique**. Par exemple le wifi gratuit dans les aéroports ou encore le développement d'applications innovantes au bénéfice de l'information des touristes.
- **L'amélioration de la formation des professionnels**. Ceci passe par la création d'un bac technologique Hôtellerie-Restauration et par la formation à la maîtrise des langues étrangères.
- **Des efforts intensifiés pour rendre les vacances accessibles à un large public**. Par exemple, un portail Internet sera mis en place en 2014 par l'Agence nationale des chèques vacances qui aidera les publics fragilisés à faciliter leur départ en vacances.

La mise en œuvre de ces mesures sera examinée chaque année lors de la conférence annuelle du tourisme. Dans le cadre d'une **ordonnance de simplification**, le Gouvernement prend les mesures législatives de simplification nécessaires.

LE TOURISME, UNE POLITIQUE DE L'ÉTAT AMBITIEUSE ET PARTAGÉE

Ministères en charge du tourisme

Le tourisme constitue une ressource exceptionnelle et un levier de croissance et d'emploi. Pour faire face à la concurrence mondiale et retrouver une nouvelle dynamique, le gouvernement a défini un plan d'actions concret et ambitieux à l'issue des Assises du tourisme, large concertation menée avec les collectivités territoriales et acteurs privés pour renforcer l'attractivité des territoires, le rayonnement de la destination France, améliorer la qualité de l'accueil et favoriser l'accès aux vacances pour tous.

Les élus locaux sont un maillon essentiel de la stratégie touristique en tant que porteurs de projets communaux ou intercommunaux et ont un rôle majeur à jouer pour l'essor du tourisme ; ils participent en effet à travers les offices du tourisme, à la promotion et l'animation des territoires, en favorisant des synergies entre les professionnels du tourisme et du commerce sur le terrain.

La définition de la stratégie de l'Etat est assurée par le ministre de l'Economie, de l'industrie et du numérique et par le ministre des Affaires étrangères et du développement international, en s'appuyant sur la Direction générale des Entreprises (DGE).

La mise en œuvre des politiques passe largement par les opérateurs dont ils assurent la tutelle : Atout France, l'opérateur touristique de l'Etat, l'ANCV, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances et l'ensemble des fédérations et réseaux institutionnels territoriaux.

Les services de la DGE, les services déconcentrés des DIRECCTE et le réseau des ambassades à l'étranger sont mobilisés dans la mise en œuvre des mesures et actions retenues pour structurer et valoriser une offre de qualité dans les territoires, simplifier la vie des entreprises touristiques

en assouplissant le cadre réglementaire et légal, participer à la sécurité des touristes.

A noter notamment des politiques qui touchent particulièrement les Maires de France : la gestion du régime juridique des communes touristiques et des stations classées de tourisme et la définition des critères de classement des offices du tourisme.

Les services de la DGE et les DIRECCTE accompagnent les acteurs territoriaux (régions, départements, communes, intercommunalités) dans le pilotage de leur politique touristique afin de construire et diversifier des destinations performantes et les promouvoir par des marques à l'international. Ils soutiennent le développement de l'innovation dans les territoires et encouragent la culture de services pour des prestations et un accueil de qualité.

Quelques chiffres clés du tourisme

1^{ère} destination touristique mondiale ; 84 millions de touristes étrangers en France (2013) ; 7,3% du PIB (2012) ; 1 245 000 emplois
(Source DGE : *mémento du tourisme 2013*)

Contact :
Anne-Marie Michaux, Responsable du Pôle missions transversales
anne-marie.michaux@finances.gouv.fr
tél. : 01 44 97 05 81
Direction générale des Entreprises
6, rue Louise Weiss, 75703 Paris Cedex 13
www.entreprises.gouv.fr - www.diplomatie.gouv.fr

Atout France, l'Agence de développement touristique de la France

La valeur ajoutée d'une multi-expertise. L'Agence accompagne les acteurs territoriaux, les professionnels français et internationaux, dans l'analyse de leur activité touristique et les conseille dans le montage de leurs projets d'investissement et la mise en œuvre de leur stratégie.

Atout France contribue au développement du secteur touristique par le biais de différentes missions :

Observer et analyser les marchés touristiques

L'Agence entretient un dispositif approfondi et permanent de veille et d'analyse du marché touristique international.

Cette connaissance de l'offre et de la demande lui permet de disposer d'une vision la plus complète possible de l'état des marchés touristiques et de définir ainsi les grandes orientations stratégiques nécessaires pour le développement du tourisme français.

Renforcer l'offre touristique française et la commercialiser

Afin d'accroître la compétitivité des entreprises et l'attractivité des destinations françaises, Atout France met à leur disposition son expertise en ingénierie touristique.

L'Agence accompagne près de 1200 professionnels partenaires publics et privés, dans leurs opérations de marketing et de promotion touristique en France comme à l'international.

Optimiser la qualité des prestations

Atout France est en charge de missions spécifiques visant à améliorer la qualité de l'offre. Cela concerne le classement des hébergements de tourisme, l'immatriculation des opérateurs de voyages mais également le suivi et la promotion de labels comme « Vignobles & Découvertes » pour l'œnotourisme.

Un territoire d'intervention local, national et international

Atout France développe ses missions à l'international grâce à un réseau de 34 bureaux répartis dans 32 pays.

Contact :
Catherine Chabrier, Sous-directrice des Partenariats
catherine.chabrier@atout-france.fr - tél. : 01 42 96 70 63
Atout France
79-81, rue de Clichy, 75009 Paris
www.atout-france.fr - www.rendezvousenfrance.com



rendezvousenfrance.com

Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un acteur public, économique et social qui a pour mission principale de favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs du plus grand nombre. Depuis 30 ans, l'action de l'Agence vise à réduire la fracture touristique, et l'exclusion sociale liée au non-départ en vacances.

Pour faire reculer les inégalités devant le départ en vacances, l'ANCV émet et promeut le Chèque-Vacances, un dispositif d'aide au départ distribué exclusivement sur la base de critères sociaux, aux salariés du secteur privé, aux agents de la fonction publique, principalement via les Comités d'Entreprises et assimilés, et aux administrés des collectivités territoriales.



Les excédents générés par l'émission des titres sont réinvestis dans les aides à la personne, et dans le financement du patrimoine du tourisme social. Les programmes d'aide au départ de l'ANCV, notamment «Séniors en vacances» ou «Départ 18:25» proposent aux personnes âgées, aux jeunes, aux personnes en situation de handicap,

aux familles (notamment monoparentales) des séjours abordables, accompagnés ou non d'un soutien financier de l'ANCV.

Enfin, l'ANCV contribue au développement économique et social des territoires. Chaque année, les Chèques-Vacances et autres aides accordées par l'ANCV représentent plus d'1,5 milliard d'euros injectés dans l'économie touristique, et participent au développement des 170 000 prestataires du tourisme et des loisirs qui acceptent le paiement en Chèques-Vacances.

En 2013, l'ANCV a permis à 4 millions de salariés de bénéficier des Chèques-Vacances, et a accompagné 10 millions de Français sur le chemin des vacances. Les actions de solidarité ont concerné 226 000 personnes fragiles, dont 52 000 personnes âgées.

Contact :
Rémy Charoussat, directeur délégué au développement et
partenariats institutionnels
rcharoussat@ancv.fr - tél : 01 34 29 53 89
Agence Nationale pour les Chèques-Vacances
26, boulevard Henri Bergson, 95201 Sarcelles Cedex
www.ancv.com

Offices de Tourisme de France® Fédération Nationale

Offices de Tourisme de France® est la fédération nationale des Offices de Tourisme, bras armés des communes et groupements de communes en matière touristique. Le réseau forme un maillage territorial de près de 2 800 structures de proximité et de 12 000 salariés.

Au contact direct des visiteurs, les Offices de Tourisme constituent les principales portes d'entrées physiques et numériques des territoires et destinations françaises. Ils sont aussi les premières vitrines du dynamisme des collectivités par la valorisation des projets structurants ou de la politique culturelle auprès des visiteurs et de la population locale. En offrant une visibilité directe aux professionnels (hébergeurs, restaurateurs, musées, commerçants, prestataires de loisirs et culturels...), les Offices de Tourisme sont des apporteurs d'affaires et des stimulateurs de la consommation touristique dans les territoires. Ils contribuent ainsi à soutenir le commerce et à maintenir les emplois locaux. Par l'organisation de manifestations culturelles, sportives ou professionnelles (congrès et séminaires), mais aussi par le lancement de campagnes de communication et la présence dans des salons, les Offices de Tourisme œuvrent en faveur de l'augmentation de la fréquentation touristique.

Offices de Tourisme de France®, en sa qualité de fédération nationale, offre une assistance juridique et sociale à ses adhérents et les accompagne dans les démarches de classement, de qualité, de professionnalisation et d'ingénierie. La fédération nationale conseille notamment les maires, les élus ou adjoints au tourisme qui sont présidents des Offices de Tourisme.

Offices de Tourisme de France® est également un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics nationaux pour l'élaboration des lois relatives au tourisme et aux collectivités.

Contacts :
Danielle Bonnet, directrice administrative, financière et RH
danielle.bonnet@offices-de-tourisme-de-france.org
Yannick Bertolucci, chargé de communication et des relations institutionnelles
yannick.bertolucci@offices-de-tourisme-de-france.org
Offices de Tourisme de France
11, rue du Faubourg Poissonnière - 75009 Paris
01 44 11 10 30
www.offices-de-tourisme-de-france.org - www.tourisme.fr



DES OUTILS... DES SOLUTIONS POUR L'ESSOR ET L'ATTRACTIVITÉ DE VOTRE TERRITOIRE

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

Quels appuis aux collectivités pour mettre en place un projet structurant ?

L'accompagnement en ingénierie développement de Atout France

Cet accompagnement peut être individuel via l'expertise de votre projet et réalisé en quelques jours.

Les interventions sont variées et très opérationnelles : diagnostic de faisabilité, analyse du potentiel d'un site foncier, audit marketing et internet de votre destination, appui au montage financier et à la recherche d'investisseurs ou d'exploitants pour un projet d'équipement, d'hébergement ou d'événement.

Il peut également être collectif pour les responsables souhaitant participer à l'un des 15 Rendez-vous techniques organisés annuellement par Atout France. Ces échanges d'expériences à 50 ou 100 participants permettent de mieux comprendre les attentes clientèles, de décrypter les leviers sur lesquels agir pour accroître les retombées et l'emploi sur votre territoire et d'ajuster vos pratiques de développement touristique. Le Rendez-vous technique s'appuie toujours sur une publication riche en données et mettant en exergue les bonnes pratiques.

Pour en savoir + :

didier.lauret@atout-france.fr - Tél : 01 42 96 74 61



Les aides aux hébergements touristiques à vocation sociale

Le programme est adapté aux communes propriétaires d'un hébergement du tourisme social et solidaire qui nécessite des investissements de rénovation.

Le programme d'aides aux hébergements touristiques de l'ANCV a pour objectif de soutenir la modernisation des équipements dont l'implication sociale est avérée.

Les hébergements demandeurs doivent pouvoir justifier de leur implication sociale, notamment par une politique d'accueil favorisant le départ en vacances de publics à revenus modestes, en situation sociale difficile ou en situation de handicap.

Les projets de rénovation peuvent être soutenus jusqu'à 160 000€.

Depuis 2012, l'ANCV a financé 20 équipements propriétés de communes pour plus de 2,3 millions d'euros.

Pour en savoir + :

Pour être accompagné dans le montage d'un projet :

patrimoine@ancv.fr ; Tél : 01 34 29 52 72

GASTRONOMIE & OENOLOGIE

L'excellence française, des «pépites» à valoriser

La gastronomie et les activités qui lui sont liées (produits du terroir et artisanaux, arts de la table, promotion des produits frais et bio, savoir-faire régionaux, festivités...) constituent la première source de retombées économiques du tourisme pour les territoires. Dans un contexte de concurrence mondiale, l'oénotourisme se structure et crée une offre adaptée aux marchés français et étrangers.

100 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 1 million d'emplois : la gastronomie constitue un secteur majeur qui stimule la croissance et l'emploi, protège le maillage de nos territoires et le lien social. Près de 8 millions de touristes arpentent chaque année les vignobles français et visitent les chais.

Le gouvernement soutient la promotion de la gastronomie française et accompagne la structuration des **Cités de la Gastronomie** pour conforter l'offre de tourisme gastronomique. Pour mettre en valeur le patrimoine culinaire français, **la Fête de la Gastronomie** se décline sur tout le territoire en une série de manifestations labellisées ; la récente mention «**fait maison**» valorisera davantage la cuisine authentique ; 3 000 professionnels disposent du titre **Maître Restaurateur**.

Pour promouvoir l'oénotourisme, il a initié en 2010 et soutenu le label **Vignobles&Découvertes**...

Enfin, dans le cadre du Conseil de promotion du tourisme installé en septembre par le ministre chargé des affaires étrangères, un chantier s'est ouvert afin de porter la gastronomie et l'oénologie françaises au plus haut niveau.

Pour en savoir + :

florian.aymonin-roux@finances.gouv.fr ; christine.vocher@finances.gouv.fr
sophie.mise-lebouleise@finances.gouv.fr

TOURISME À LA CAMPAGNE

Quels outils pour structurer et promouvoir «l'or vert» ?

La campagne bénéficie aujourd'hui d'une image positive et devient une destination privilégiée pour les courts séjours. Elle incarne un art de vivre et des valeurs identitaires qui nourrissent l'imaginaire des visiteurs autant que la diversité de ses paysages, patrimoines, savoir-faire et traditions.

Offrir un accueil et des prestations de qualité est le principal objectif des collectivités qui misent sur l'organisation d'événements, la mise en valeur des sites, les mobilités douces pour renforcer la dynamique touristique et la notoriété de leur territoire. En s'engageant dans un label, une destination entend concilier le développement touristique et économique créateur d'emplois et la préservation du patrimoine naturel (à titre d'exemples : Plus beaux villages de France ; Stations vertes ; Destination Rando ...).

Pour en savoir + :

christine.vocher@finances.gouv.fr



DES OUTILS... DES SOLUTIONS POUR L'ESSOR ET L'ATTRACTIVITÉ DE VOTRE TERRITOIRE

TOURISME POUR TOUS

©Depart1825_GettyImages



©SEV_ElodiePerriot_ANCV_CascadeAudiovisuel

Départ 18:25 : un programme d'aide au départ en vacances pour les 18-25 ans

Départ 18:25 peut contribuer à favoriser la mobilité des jeunes de votre territoire.

A l'initiative du ministère chargé du tourisme, ce nouveau programme d'aide au départ en vacances des jeunes de 18 à 25 ans, géré par l'ANCV, est un dispositif adapté à vos jeunes administrés. Ce programme propose des offres variées de séjours à petits prix, accessibles via un site internet simple et sécurisé : depart1825.com. Une aide de l'ANCV jusqu'à 150€ peut être accordée sous conditions de ressources ou de situation (étudiant boursier, apprenti, contrat de génération, volontaire du Service civique...).

www.depart1825.com

Seniors en Vacances, un programme adapté aux collectivités

C'est le seul programme d'aide au départ en vacances dédié aux seniors en France, soutenu par le ministère chargé du tourisme. Son objectif est de rompre l'isolement et de prévenir les effets liés au mauvais vieillissement grâce aux vacances. Ce dispositif est complémentaire des actions de solidarité menées par les collectivités dans le cadre de leur politique gérontologique. Les seniors non imposables se voient accorder, sous conditions, une aide financière au départ qui représente près de 50% du coût du séjour.

<http://seniorsenvacances.ancv.com/>

Destination pour Tous, le label d'Etat pour la mise en accessibilité des territoires

Le label Destination pour tous reconnaît et valorise les territoires proposant une offre touristique globale pour les personnes handicapées (handicaps auditif, mental, moteur et visuel). Il est attribué aux territoires engagés sur au moins 2 des 4 familles de handicap.

Avec Destination pour tous, le territoire se démarque avec une offre touristique :

- innovante : accessibilité des sites touristiques, des services de la vie quotidienne et de la chaîne de déplacement,
- attractive, notamment auprès d'une clientèle fidèle,
- mobilisant les acteurs d'un territoire en faveur d'une société plus inclusive,
- citoyenne, qui s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'accessibilité.

Pour en savoir + :

www.entreprises.gouv.fr/marques-nationales-tourisme/destination-pour-tous
luc.thulliez@finances.gouv.fr



POUR DES DESTINATIONS D'EXCEPTION

Des contrats au service du développement touristique

Les collectivités territoriales et les offices de tourisme peuvent rencontrer des difficultés lorsqu'ils souhaitent développer l'offre et la notoriété de leur destination. Certaines ont trait à la bonne articulation des différents acteurs, d'autres portent sur la visibilité de la destination, en particulier sur internet.

Par ailleurs, la montée en gamme de l'offre touristique constitue souvent un enjeu majeur. Plusieurs outils peuvent aujourd'hui aider les communes, leurs groupements ou leurs offices de tourisme dans leur stratégie.

Nouvel outil de politique touristique, le contrat de destination vise à rendre visibles, notamment auprès des clientèles étrangères, des destinations se distinguant par la richesse et la qualité de leur offre.

Ce dispositif contractuel repose sur la définition d'une stratégie commune et la mise en œuvre de moyens partagés dans le cadre d'un partenariat public/privé concourant à promouvoir cette destination et à favoriser des retombées économiques sur le territoire.

Lancé en juillet 2014, l'appel à projet « Contrats de destination V2 » va permettre de sélection-

QUALITÉ TOURISME

Un label d'Etat pour valoriser la qualité de l'offre touristique de votre territoire

La marque Qualité Tourisme™ est le seul label d'Etat attribué aux professionnels du tourisme pour la qualité de leur accueil et de leurs prestations. Elle est obtenue par la mise en œuvre de démarches qualité exigeantes orientées vers la satisfaction des touristes.

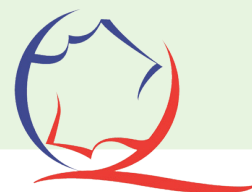
Un client satisfait est le meilleur vecteur de promotion d'une destination de qualité. En effet, l'intention de revisite d'une destination augmente de 12% lorsqu'un touriste a séjourné dans un hébergement labellisé Qualité Tourisme™. Déployer la marque sur l'ensemble de la chaîne d'accueil participe à la compétitivité de votre destination.

La marque Qualité Tourisme™ couvre 13 filières dont les hébergements, les services de restauration, les lieux de visite, les activités sportives et de pleine nature, les offices de tourisme, les agences de location saisonnière, etc. Plus de 5 500 prestataires ont obtenu la reconnaissance Qualité Tourisme™, dont près de 300 offices de tourisme. Sensibiliser votre office de tourisme à la qualité, c'est s'assurer de relayer aux professionnels les enjeux de la satisfaction des visiteurs, de leur fidélisation et donc de l'attractivité de votre destination.

Depuis septembre 2014, la procédure a été simplifiée et optimisée pour permettre un déploiement rapide aux professionnels indépendants sur votre territoire.

Pour en savoir + :

www.entreprises.gouv.fr/marques-nationales-tourisme/presentation-la-marque-qualite-tourisme ; celeste.francois@finances.gouv.fr



QUALITÉ
TOURISME

ner début novembre les projets offrant les meilleurs potentiels de destination attractives, en particulier pour les clientèles internationales. Certaines collectivités locales pourront être signataires, mais toutes devraient bénéficier de la dynamique engagée.

D'autres outils annoncés lors des Assises du Tourisme doivent également être mis en place et auront pour vocation de mieux structurer l'offre locale autour de projets porteurs.

Pour en savoir + :

fabienne.gensollen@finances.gouv.fr

TAXE DE SÉJOUR

L'actualité de la réforme en cours

La taxe de séjour est un outil qui donne l'opportunité aux élus locaux de financer la promotion touristique de leur destination. Néanmoins, le dispositif fait régulièrement l'objet de critiques portant sur sa complexité, son faible rendement et une application inégale suivant les types d'hébergement. Les récents débats intervenus au Parlement ont souligné l'actualité du sujet. Le Gouvernement s'est engagé à procéder à une large concertation des acteurs avant de revenir vers la représentation nationale avec des propositions d'évolution de la taxe de séjour.

Par ailleurs, plusieurs solutions existent pour optimiser la perception et l'utilisation de cette taxe afin de contribuer efficacement au développement touristique des territoires.

Pour en savoir + :
mathilde.dupond-pirou@finances.gouv.fr

VILLE LITTORALE

Quelle stratégie globale pour assurer un accueil et des prestations de qualité ?

Le littoral est la destination préférée des Français et joue un rôle de plus en plus important dans les choix de destination des touristes français et étrangers qui attendent une offre de qualité (voire d'excellence). L'exigence de qualité est, en effet, déterminante pour conforter l'attractivité territoriale et susciter l'envie de revenir. Elus et acteurs locaux sont dès lors invités à adopter une démarche globale prenant en compte les différentes problématiques pesant sur l'espace littoral (qualité des eaux de baignade, sécurité, saisonnalité, déchets, stationnement, accessibilité, etc.).

La capacité des gestionnaires du littoral à stimuler la fréquentation touristique est un facteur puissant de développement économique local. Cependant, le littoral doit savoir conjuguer la multiplicité des activités dont il est le siège en tant que vecteur de valeurs d'usages et de modes de vie. Accorder une attention toute particulière à la qualité de l'offre touristique sur cet espace très convoité est un challenge permanent.

Pour en savoir + :
vincent.oberto@finances.gouv.fr

OFFICES DE TOURISME

Comment faire de mon Office de Tourisme un levier majeur du développement touristique et économique de ma destination ?

L'Office de Tourisme, créé par délibération du conseil municipal ou communautaire, est le bras armé de la collectivité pour toutes les questions liées au devenir touristique local. Il devient ainsi un partenaire essentiel des élus et de l'administration territoriale. La gestion d'équipements peut lui être confiée (hébergements, musées, thermes, etc.). C'est pourquoi, en recrutant une équipe professionnelle et en donnant les moyens nécessaires à son Office de Tourisme, la collectivité locale peut créer les conditions d'un développement économique et touristique cohérent.

En fonction des spécificités du territoire, du projet et de la stratégie définis par la collectivité, la question du statut et celle du choix du périmètre d'intervention de l'Office de Tourisme peuvent s'avérer importantes en termes de développement à long terme.

Pour en savoir + :
yannick.bertolucci@offices-de-tourisme-de-france.org



©Atout France_Aquashot3



L'Office de Tourisme part à votre rencontre !

Pour accompagner les élus et les décideurs territoriaux dans le pilotage de leur politique touristique, les DIRECCTE* mobilisent leur réseau sur le terrain et apportent leur connaissance de la politique nationale de l'État.

Les DIRECCTE relaient la politique touristique de l'État, l'articulent avec celles des collectivités et des réseaux territoriaux, déclinent une offre de services aux entreprises en faveur de leur développement et de leur compétitivité. Elles peuvent ainsi vous conseiller pour trouver des solutions pertinentes pour l'essor et l'attractivité de votre destination.

Le contact dans votre région

ALSACE

Laurent MACE
laurent.mace@direccte.gouv.fr
03 69 20 99 25

AQUITAINE

Marielle MALLET
marielle.mallet@direccte.gouv.fr
05 56 42 74 76

AUVERGNE

Delphine BOIREAU
delphine.boireau@direccte.gouv.fr
04 73 43 14 54

BASSE-NORMANDIE

Sylvie DROUËT
sylvie.drouet@direccte.gouv.fr
02 31 47 75 32

BOURGOGNE (janvier 2015)

Marie ALLOY
marie.alloy@direccte.gouv.fr

BRETAGNE

Karine DANJOU
karine.danjou@direccte.gouv.fr
02 99 12 21 67

CENTRE

Michel MARECHAL
michel.marechal@direccte.gouv.fr
02 38 77 69 69

CHAMPAGNE-ARDENNE

Hélène BERTHAUT
helene.berthaut@direccte.gouv.fr
03 26 69 92 74

CORSE

Marie-Françoise BALDACCI
marie-francoise.baldacci@direccte.gouv.fr
04 95 23 90 14

FRANCHE-COMTÉ

Nathalie BERTIN
nathalie.berlin@direccte.gouv.fr
03 81 81 94 25

HAUTE-NORMANDIE

Valérie DHOME
valerie.dhome@direccte.gouv.fr
02 35 52 32 02

ILE-DE-FRANCE

Mladen DUSPARA
mladen.duspara@direccte.gouv.fr
01 70 96 13 33 - 07 61 97 63 90

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Franç BARREDA
franc.barreda@direccte.gouv.fr
04 30 63 63 05

LIMOUSIN

Laurent BELLOT
laurent.bellet@direccte.gouv.fr
05 55 12 20 19 - 05 55 11 66 25

LORRAINE

Chantal CARTAU
chantal.cartau@direccte.gouv.fr
03 54 48 20 34

MIDI-PYRÉNÉES

Charles TOSI
charles.tosi@direccte.gouv.fr
05 62 89 82 63

NORD - PAS-DE-CALAIS

Nathalie THIEULEUX
nathalie.thieuleux@direccte.gouv.fr
03 20 97 47 41

PAYS DE LA LOIRE

Mélanie LE CALOCH
melanie.le-caloch@direccte.gouv.fr
02 53 46 79 78

PICARDIE

Catherine GRANDIN
catherine.grandin@direccte.gouv.fr
03 22 22 42 69

POITOU-CHARENTES

Agnès MATHE
agnes.mathe@direccte.gouv.fr
05 49 50 20 61

PACA

Philippe DUMEZ
philippe.dumez@direccte.gouv.fr
04 86 67 32 98

RHÔNE-ALPES

Philippe NEYMARC
philippe.neymarc@direccte.gouv.fr
04 26 99 28 05

GUADELOUPE

Catherine ROMUALD
catherine.romuald@dieccte.gouv.fr
05 90 80 50 77 - 06 90 33 03 34

GUYANE

Anne-Solenne HENRY
anne-solenne.henry@dieccte.gouv.fr
05 96 71 15 02

MARTINIQUE

José DELAUNAY BELLEVILLE
jose.delahunay-belleville@dieccte.gouv.fr

MAYOTTE

Jacques LAUNAY
jacques.launay@dieccte.gouv.fr
02 69 61 95 95

RÉUNION

Kathy DELBOS
kathy.delbos@dieccte.gouv.fr
02 62 94 08 00

* Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE : outre mer)

Pour en savoir plus :

www.entreprises.gouv.fr - www.diplomatie.gouv.fr
www.ancv.com
www.offices-de-tourisme-de-france.org
www.atout-france.fr